**CTA du 26/03/18 : DECLARATION de la CGT EDUC’ACTION**

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Dans un premier temps Mr le recteur, nous vous souhaitons une bonne prise de poste dans notre académie.

La journée de grève et de manifestation du 22 mars a été l’illustration de la détermination des personnels à se mobiliser pour la défense des services publics. Avec les revendications de toute la fonction publique, l’interfédérale de l’éducation appelait à se mobiliser contre la mise en place de la sélection à l’entrée de l’université induite par la loi ORE et les projets de réforme du baccalauréat et du lycée.

Le gouvernement présente sa réforme de l'entrée à l'université comme une réponse au scandale du tirage au sort dans certaines filières en tension ainsi qu'à l'échec des étudiantes et des étudiants durant leur première année d'étude dans le supérieur. Le choix du gouvernement est celui d'instaurer une sélection c'est-à-dire d'adapter le nombre d'étudiantes et d'étudiants au nombre de places disponibles. Un autre choix est possible, c'est celui que défend la CGT, faire exactement l'inverse en ouvrant le nombre de places nécessaires à l'accueil de toutes et tous les jeunes en formation.

Le gouvernement ne compte pas s'arrêter à l'entrée à l'université, mais réforme aussi le baccalauréat et le lycée pour les adapter à la sélection à l'université. Il s'agit de mettre fin aux séries existantes en créant des modules de spécialisation, modules correspondant aux « attendus » des études supérieures. Les élèves devraient donc se spécialiser et s'orienter dés 16 ans vers des poursuites d'études supérieures qu'ils et elles n'ont pas encore construites. Ceci va à l'inverse de la nécessité de construire une large culture généraliste et commune permettant à la fois de s'orienter dans une société de plus en plus complexe et d'acquérir des savoirs plus spécialisés.

La mise en place de la plateforme parcoursup, dans la précipitation et l’illégalité puisque la loi n’était pas encore promulguée, nous faisait prédire les plus grandes difficultés pour les élèves et les collègues qui les accompagnent. Une note de l’inspection générale, votre propre communication aux équipes pédagogiques, confirment nos craintes et les remontées de terrain. Nous aimerions savoir le taux de saisie des vœux à la fermeture des inscriptions, et particulièrement celui des bacheliers des voies technologiques et professionnelles. Nous savons aussi que pour un fonctionnement prévu comme normal de la procédure, il faut en moyenne 6 vœux saisis par bachelier, taux qui était loin d’être atteint au national, qu’elle est la situation dans notre académie ?

Suite aux groupes de travail sur les DHG et les postes, nous avons plusieurs demandes à formuler. Tout d’abord à propos de l’offre de formation, une réflexion approfondie sur l’avenir de la filière GA, particulièrement touchée par les suppressions de postes enseignants, est indispensable. Cette filière a souffert d’une mise en place précipitée et d’un déficit de contenu, surtout en comptabilité, notre analyse en termes de perte d’attractivité était malheureusement la bonne, il faut y remédier aujourd’hui. Sur ce dossier la CGT Educ’action a des propositions concrète. Au vu du niveau de qualification nécessaire à une insertion professionnelle, notamment dans notre région, il est indispensable de permettre au plus grand nombre des poursuites en BTS, pour cela il est indispensable de mettre en place comme nous le revendiquons des classes passerelle entre le bac pro et la première année de STS. Il faut aussi permettre un panel de spécialisation via des mentions complémentaire. Actuellement le rectorat suit une politique piloté la ministère qui vise à réduire sans solution pour les très nombreux jeunes qu’y y sont orienté actuellement, ni pour les personnels.

Par ailleurs notre académie étant une académie d’accueil de nombreux jeunes collègues, nous demandons que les implantations de supports stagiaires se fassent dans de bonnes conditions, en évitant les “parachutages” non désirés dans des établissements difficiles. Nous souhaitons une prise en compte particulière des lycées avec internat pour l’attribution des postes de documentalistes. Nous déplorons particulièrement une “dotation zéro” pour les postes de CPE, alors que la démographie augmente, conduisant à déshabiller des établissements difficiles pour pouvoir doter les ouvertures : cette situation est une véritable “bombe à retardement” pour ceux qui la subissent.

En ce qui concerne les documents fournis, nous sommes très mécontents de la disparition de l’ancien mémento récapitulatif de la DHG, le nouveau ne contenant plus que des références de textes. Dans les établissements, la connaissance des dotations par division (en fonction de leur capacité) est indispensable pour faire un travail de répartition collectif. De même les CA ont besoin de connaître les montants des dotations d’autonomie, des pondérations ou forfaits UNSS, pour pouvoir travailler. Cette année non seulement le rectorat n’a pas fourni ces éléments, mais plusieurs chefs d’établissement ont refusé de les communiquer. Est ce une consigne de la tutelle ? Avez-vous la volonté délibérée de cacher ces informations au risque de réduire les CA à de simples chambres d’enregistrement ? Si oui c’est la notion même de dialogue social qui est vidé de toute substance ! Si non il faut nous fournir ces éléments l’année prochaine, et rappeler aux chefs d’établissement qu’il est indispensable que les CA répartissent les DHG avant la remontée des TRMD.

Nous continuons à demander que la dotation des LP respecte les textes nationaux, ce qui n’est toujours pas le cas depuis la création du Bac Pro 3 ans, et constitue en soi un vrai scandale. D’autant plus scandaleux que le nombre de poste est réduit à la prochaine rentrée. Dans la voie professionnelle la profession est en proie à un vrai malaise, auquel le rapport Calvez Marcon n’apporte aucune réponse. Dans son projet, le gouvernement utilise l’apprentissage pour casser les acquis de l’enseignement professionnel scolaire. La voie professionnelle du lycée devrait ainsi servir à sélectionner les élèves : les meilleurs profils pour les employeurs en apprentissage, et la concentration des élèves en difficulté sociale et scolaire dans les classes. Pour la CGT ce rapport franchies des lignes rouges.

Nous demandons que les dotations d’autonomie soient revues à la hausse en fonction de critères sociaux ainsi nous continuons à revendiquer une carte de l’éducation prioritaire incluant les lycées, la difficulté scolaire ne s’arrête pas à la porte du collège.

Qu'il s'agisse des lycées, collèges et écoles, la création de postes dans l'Académie ne peut masquer la baisse du taux d'encadrement des élèves. Dans les écoles, malgré l'augmentation prévue du nombre de postes, le dispositif de dédoublements des classes de CP et CE1 en REP a des conséquences dramatiques pour les autres écoles. Ainsi, dans le Val-de-Marne, 168 fermetures de classes prévues, suppression de la totalité des postes «plus de maîtres que de classes », remise en cause du cadre départemental des décharges de direction, disparition des postes de remplacements ZIL. Cette situation a conduit à des journées de grève massive, à la tenue de plusieurs «nuits des écoles».

Nous le voyons bien, la tenue d’un CTA dédié à la DHG serait plus que souhaitable. Nous demandons un récapitulatif complet des différentes composantes des DHG attribuées, établissement par établissement.

Nos demandes de transparence et d’information complète ne sont ni farfelues, ni irréalisables, et la qualité des documents distribués au GT postes du 8 mars, unanimement saluée par toutes les organisations, le prouve. Vous nous avez également fourni par ailleurs le barème de dotation en postes administratifs et nous vous en remercions, pourquoi n’en serait-il pas de même pour le barème de dotation en moyens de surveillance ou en moyens DHG ?

Concernant les postes d’assistantes sociales, la CGT a demandé lors des différents GT que les rompus de temps partiel soient utilisés puisqu’il n’y a aucune création de postes à la rentrée prochaine. Lors du GT, nous avons pris connaissance de l’utilisation d’un seul rompu pour le 93. Nous vous avons questionné sur l’utilisation de ces rompus, qui selon nos calculs représentent environ 10 ETP (6/7 ETP pour le 93, 2/3 pour le 94 et 1 pour le 77). On nous a répondu que ces rompus représentent 4,4 ETP : pourquoi cette différence importante ?

Pour la défense des services publics, pour une éducation émancipatrice pour toutes et tous, pour nos salaires, nos droits et nos statuts, la CGT Educ’action appelle dans l’unité les personnels de l’éducation à construire la mobilisation nécessaire aux côtés des autres fonctionnaires, de la jeunesse, des cheminots ainsi que des autres professions en lutte.